

Fait à Saint-Martin-L'ars, le 17 août 2018

Nom du porte-parole de la pétition ou du pétitionnaire principal · Robert Biddles

M. le maire et membres du Conseil Municipal de Saint Martin l'Ars :

Nous, les citoyens de la commune de Saint-Martin-l'ars, les visiteurs, ainsi que les clients du commerce, vous présentons une pétition concernant le commerce EIRL JOSEPH (2 rue des Maladries) à Saint-Martin-l'ars et contre la discrimination des commerces de la commune, très importante dans notre commune.

Nous demandons au maire et aux membres du Conseil de :

- 1) Autoriser l'organisation de soirées musicales entre le 1er juillet et le 31 août dans les années futures;
- 2) Autoriser la terrasse, sous forme de tivolis démontable, pour permettre aux clients de profiter des chaudes soirées d'été;

Les motifs de la présente pétition :

- 1) Les soirées musicales ne sont que pendant l'été, les mois de juillet et d'août;
- 2) Ils apportent des visiteurs supplémentaires à la commune et apportent ainsi des clients supplémentaires à toutes les entreprises de la commune.
- 3) Les concerts d'été représentent une raison supplémentaire pour les résidents et les visiteurs de rester dans la commune de Saint-Martin-l'ars et ainsi de générer des revenus supplémentaires pour la commune;
- 4) Tous les voisins de l'entreprise Eirl Joseph sont d'accord pour que les soirées musicales continuent et ne souhaitent pas leurs arrêts;
- 5) Il ne devrait y avoir aucune discrimination au niveau de l'aide accordée à une entreprise par rapport à une autre dans la commune;
- 6) La terrasse permet aux clients de profiter des soirées d'été de la même manière que les clients des autres restaurants de la commune;
- 7) Il incombe au maire et au conseil municipal de soutenir et d'encourager les entreprises de la commune;

Veillez trouver ci-joint la pétition signée par <sup>155</sup> personnes.

Veillez agréer, Monsieur le maire et les membres du conseil municipal, l'expression de mes salutations distinguées.

Robert Biddles, porte-parole de la pétition



Note : Une fois soumise au Conseil, cette pétition devient un document public, accessible à tous. L'information contenue dans cette pétition n'est pas jugée confidentielle et elle est accessible à quiconque demande de voir des copies de la pétition. L'information ne servira pas à la Ville à d'autres fins que d'assurer que le document répond aux normes établies par le Conseil pour une pétition valide, et pour assurer la communication avec le pétitionnaire principal ou porte-parole.

Saint Martin L'Ars, 17 August 2018

Name of spokesman for the petition, or main petitioner : Robert Biddles

Address :

Telephone number :

To the mayor and members of the council of Saint Martin L'Ars

We, the citizens of the commune of Saint Martin L'Ars, visitors and clients, present a petition concerning the business EIRL Joseph (2 Rue des Maladries) at Saint Martin L'Ars and against discrimination between businesses in the commune, very significant in our commune.

We demand that the mayor and members of the council:

1. Authorise the organisation of musical evenings between 1 July and 31 August in future years
2. Authorise the terrace, in the form of a marquee which can be dismantled, in order to allow clients to benefit from the warm summer evenings;

The grounds for this petition :

1. The musical evenings only take place in the summer, in the months of July and August
2. They bring additional visitors to the commune and therefore bring additional clients to all the other businesses of the commune
3. The summer concerts represent an additional reason for residents and visitors to remain in Saint Martin L'Ars and therefore to generate additional revenue for the commune
4. All the neighbours of the business EIRL Joseph are in agreement that the musical evenings continue and do not wish them to cease
5. There should be no discrimination between the assistance granted to one business and another within the commune
6. The terrace allows clients to benefit from summer evenings in the same way as clients of other restaurants in the commune
7. It is incumbent upon the mayor and the council to support and encourage the businesses of the commune

Please find attached the petition signed by 255 persons.

Yours sincerely

Robert Biddles, spokesman for the petition

Note : Once submitted to the council, this petition becomes a public document, accessible to all. The information contained in this petition is not judged to be confidential and it is accessible to whoever asks to see copies of the petition. The information shall not serve the town for any other purpose than that of confirming that the document meets the norms established by the council for a valid petition, and to ensure communication with the principal petitioner or spokesman.